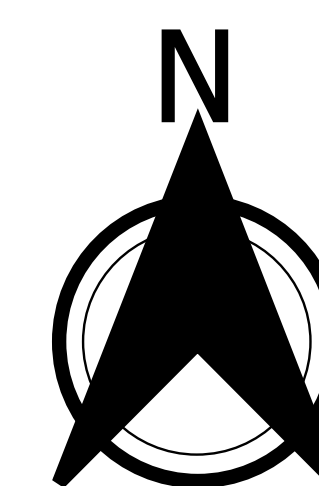




4 – REGLEMENT

4.1 – PIECES GRAPHIQUES 1/2

MODIFICATION N°4

Enquête Publique

Approuvée

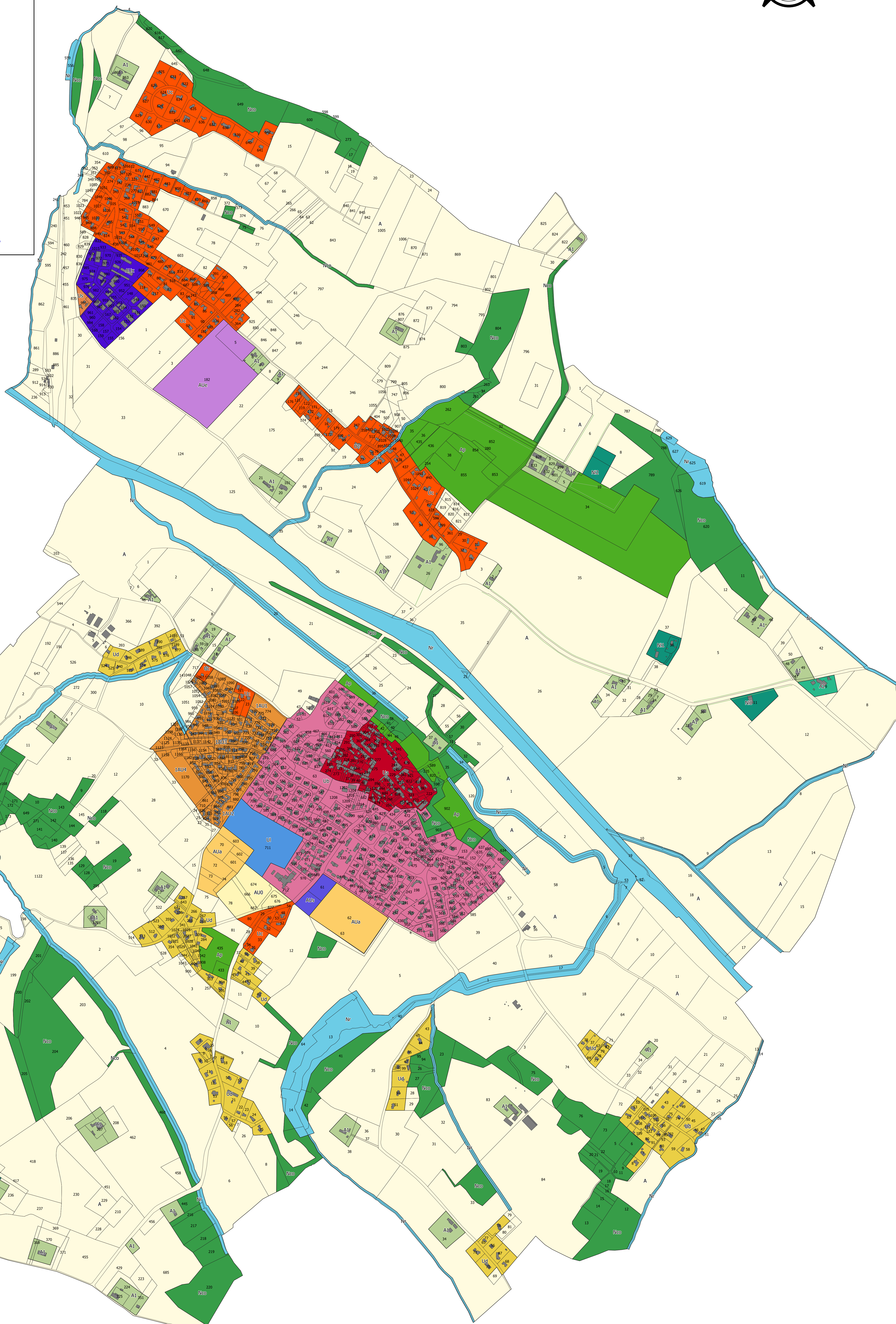
3 mai 2021

3 juin 2021

9 juillet 2021



Autor d'Aménagement et d'Urbanisme



Légende

- Limite communale
- Bâti
- Limites parellaires
- Autoroute

Zonage

- Ua - Bourg historique dense à développer
- Ub - Faubourg à conforter et densifier
- Uc - Quartier à densifier
- Ud - Quartier existant
- UI - Quartier dédié aux activités sportives
- Us - Secteur dédié à la station d'épuration
- 1AU - Nouveau quartier à développer

- AUa - Nouveau quartier à développer
- AUs - Nouveau quartier à vocation commerciale et de services
- AUX - Nouveau quartier d'activité à développer
- AUe - Secteur dédié à la réalisation d'un pôle d'équipements éducatifs et sportifs
- AU0 - Secteur à urbaniser à long terme avec modification du PLU
- A - Zone Agricole
- A1 - Zone agricole bâti où l'extension mesurée, le changement de destination, la construction d'annexes et l'habitat sont autorisés
- A2 - Secteur dédié à l'activité de restauration et d'hébergement
- Ap - Zone agricole protégée : inconstructibilité
- NI1 - Secteur dédié à l'activité de loisirset d'hébergement de tourisme
- NI2 - Secteur dédié à l'hébergement touristique d'hôtellerie
- Nr - Zone naturelle liée à la préservation et au repérage des bois (TVTB)
- Nco - Secteur dédié à la préservation et au repérage de tourisme

